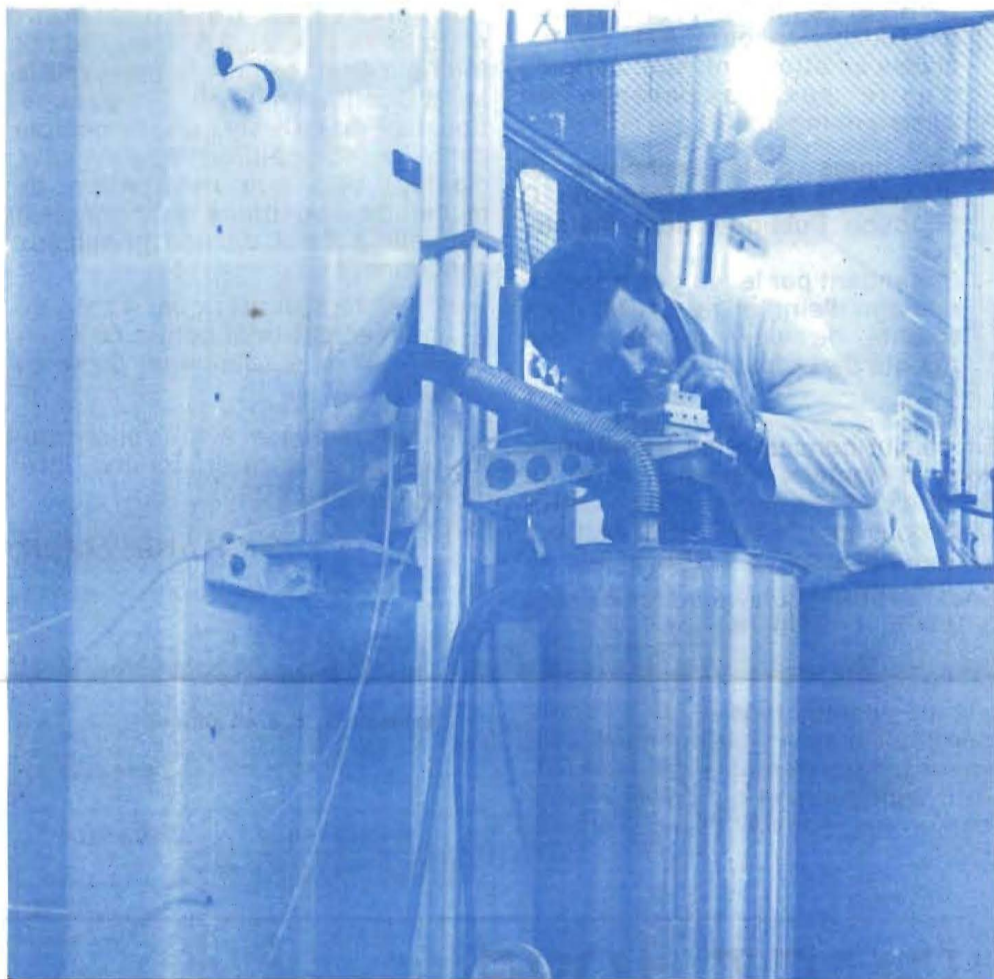


EDITORIAL



SOMMAIRE

BUDGET 85
P. 2
**LE STATUT :
 la FERC-CGT reçue au Ministère
 de la Recherche et de la
 Technologie**
P. 3
AFFICHAGE ET RECRUTEMENT
AVANCEMENTS
**ÉVALUATION DES ITA :
 Intervention de Gérard Mandville au
 Conseil
 Scientifique du CNRS,
 le 11 octobre 84**
P. 4
**POUR LE POUVOIR D'ACHAT :
 Action le 25 octobre.**
**MARCHE POUR LA PAIX A PARIS
 Le 28 octobre 1984**

La rentrée s'est effectuée dans un paysage politique modifié : constitution d'un nouveau gouvernement sans participation communiste, projet de référendum sur les libertés avorté, programme de « modernisation » affiché par le nouveau 1^{er} Ministre. S'il ne nous revient pas de tirer les enseignements politiques de cet été « exceptionnel », le programme économique de Laurent FABIUS nous concerne, et, disons-le franchement : il n'est pas de nature à répondre aux espoirs de ceux qui voulaient en finir avec le chômage et le déclin industriel que la droite nous avait laissés en héritage.

La presse a beaucoup parlé de décripation. Pourquoi pas ? Mais après la mise en cause de la sidérurgie nationale, les projets de fermeture de puits miniers, la partition de Creusot-Loire, les replis de l'industrie automobile, ou la montée du chômage, la décripation ne semble pas s'adresser au monde du travail.

Ce n'est pas la présentation du nouveau projet de budget 85 qui peut nous rassurer. Au contraire ! Malgré les apparences, ce sont les salariés les plus modestes qui vont payer le plus cher l'austérité budgétaire ! Et une bonne partie des salariés du CNRS sera du nombre. Pour ces derniers, non seulement, le niveau du POUVOIR D'ACHAT n'a pas suivi celui des prix, mais en plus ils demeurent incroyablement défavorisés par rapport à la plupart des salariés dans des domaines aussi essentiels que l'accès au logement, les vacances, ou les prêts. Il est devenu urgent de résoudre ces problèmes. **Et ce n'est pas le silence qui règne autour du STATUT qui nous console !**

Après bientôt 3 années bien remplies (en réunions, et groupes de travail) on nous apprenait à la veille de l'été que **les choses devaient être « bouclées » avant la mi-juillet... Aucune nouvelle depuis**, on comprend sans peine les inquiétudes qui s'expriment. Certains allant même jusqu'à se demander si le statut sortira un jour... Le nouveau ministre de la Recherche a eu le temps de se faire une idée sur la question. **IL EST TEMPS DE RENDRE PUBLIC LE STATUT !**

Lors du dernier CTP nous avons eu l'occasion de rappeler les améliorations, selon nous, indispensables pour qu'il joue un rôle attractif et corresponde aux espoirs majoritaires des personnels scientifiques ; en particulier :

- Solder des années d'injustice : c'est à dire RECLASSER tous les personnels.
- Pas de laissés pour compte : c'est à dire ÉGALITÉ pour tous (le scandale qui continue de frapper les administratifs doit cesser !)
- Pas de divisions artificielles : TOUS LES 2 B et 2 D DOIVENT PASSER ASSISTANT-INGÉNIEURS.
- Pas de conditions DISSUASIVES pour le rachat des RETRAITÉS.

Si le statut ne prenait pas en compte ces questions, il resterait inachevé. Il serait pourtant plus raisonnable de partir d'un bon pied à l'occasion d'un nouveau statut...

Autre sujet de préoccupation : les CRÉATIONS DE POSTES. Après les hypothèses du Schéma Directeur 84-86 concernant les ITA, on entend persister une tendance à l'arrêt de tout recrutement d'ITA. Ils seraient « assez nombreux » et « mal répartis », il suffirait de faire un effort de formation et d'organiser une « bonne mobilité » et le tour serait joué. **Nous sommes preneurs d'un débat national transparent sur toutes ces questions dont l'importance ne nous échappe pas.** Mais il ne demeure pas moins **ni une politique de formation solide** (qui se fait attendre), **ni l'organisation intelligente de la mobilité** (attendue elle aussi) **ne peuvent rajeunir un corps trop âgé, ou se substituer à l'irrigation de l'environnement technique des labos par de nouvelles embauches.** Les ITA constituent un cadre indispensable à l'activité scientifique, cette dernière a **besoin du renouvellement des compétences autant que leur maintien à niveau.** Le problème se pose en termes identiques pour les chercheurs (on n'a pas fini de mesurer les effets de la politique de sous-embauche qui a prévalu pendant des années) ; **ce n'est donc pas en opposant le taux de croissance des emplois de chercheurs à celui des ITA qu'on va remettre les choses en état.** C'est plutôt en définissant une vraie politique de l'emploi scientifique qui parte des besoins et respecte l'équilibre des compétences qui composent les formations.

Nous restons convaincus qu'une telle politique ne trouvera son efficacité que dans une concertation réelle avec l'ensemble des partenaires (instances scientifiques, syndicats). Nous y sommes ouverts avec la volonté de progresser.

Cependant **nous en appelons à la vigilance de tous** ; des progrès ont été accomplis en 3 ans, ils n'ont été possibles que parce qu'ils correspondaient à une aspiration fortement majoritaire, appuyée par des actions presque permanentes durant des années. Il ne faut surtout pas relâcher nos efforts. Certains rêvent déjà de saisir la fin de la période d'application de la Loi d'Orientation de la Recherche (85) pour réviser en baisse les objectifs.

Pour nous **aucune question n'est réglée d'avance** (statut, pouvoir d'achat, moyens de recherche), nous allons donc nous mettre au travail, solliciter chaque salarié pour débattre des objectifs que nous leur proposons et des formes d'action pour y parvenir. **Si chacun s'y met, et si le mouvement syndical (puissant au CNRS) agit dans l'unité nous pouvons avoir l'espoir de progresser.** Nous ferons tout pour cela. A vous de nous y aider.

RECHERCHE : BUDGET 85

Le projet de Loi de Finance pour 1985 élaboré sous le thème « **d'une vigoureuse limitation de la croissance des dépenses publiques** » impose une austérité quasi générale à l'ensemble des activités de l'État.

Quoique qualifié de « *budget actif* », le budget civil de recherche et développement (B.C.R.D.) n'échappe pas à la règle.

Sans sous-estimer la croissance supérieure du B.C.R.D. par rapport aux moyens de l'État, il n'en demeure pas moins que le budget 85 est le plus mauvais budget depuis la période 1975-1978, et qu'il ne respecte plus les rythmes de progression prévus par la loi (17,8 % en volume).

La progression D.O. + A.P. étant de 7,3 % en valeur, elle tombe à 2,1 % en volume (sur la base d'un taux d'inflation officiellement estimé pour 85 à 5,2 %). Il faut tenir compte du correctif apporté par ce que l'on appelle « *l'indice de sophistication* » de la recherche qui est estimé à 3 % environ. On arrive ainsi à un budget en croissance réelle inférieure à 0.

DEBUDGÉTISATION

Le mécanisme amorcé en juin dernier pour « **recupérer** » une partie des crédits annulés, où le CNES et le CEA avaient dû recourir à l'emprunt, se trouve consacré pour la première fois dans le budget 85 :

- pour deux programmes aéronautiques : le FALCON 900 et le A 320 à hauteur de 300 MF.
- De même, l'I.F.P. va financer l'IRCHA à raison de 18,7 MF en A.P. et 34,8 MF en D.O.

DES PRIORITES QUI N'EN SONT PLUS...

Si la filière électronique est affichée comme prioritaire avec 17 %, elle se trouve sous la responsabilité des P.T. et il n'est pas certain qu'il faille considérer comme une augmentation des moyens de la filière les crédits de l'INRIA qui lui sont désormais affectés.

elle se trouve sous la responsabilité des P.T. et il n'est pas certain qu'il faille considérer comme une augmentation des moyens de la filière les crédits de l'INRIA qui lui sont désormais affectés.

Il aurait été intéressant de connaître à quoi ont servi les fonds déjà distribués par l'État aux industriels. On sait déjà que pour 750 MF de frais investis en France, plus de 2 milliards sont partis au U.S.A.

Il serait également instructif de connaître l'effort de recherche consenti par les groupes nationalisés concernés par la filière... Et savoir comment s'est comporté l'État (**principal actionnaire**). Il en est de même pour les biotechnologies.

Il faut constater que ces « *priorités* » se font au détriment d'autres programmes mobilisateurs : « **énergie** » et « **tissu industriel** » dont l'importance n'est pas moins stratégique que les précédents.

L'EMPLOI SCIENTIFIQUE

Là aussi, on assiste à un freinage brusque de la tendance amorcée en 1981, avec un retour à une croissance différenciée des emplois, au détriment des I.T.A. : 536 postes de chercheurs contre 64 postes d'I.T.A., plus 408 postes réservés aux intégrations (ces derniers ne correspondant pas à un accroissement réel d'effectifs).

Quant au déblocage des carrières, 814 transformations, dont 448 pour les I.T.A., lui sont consacrées (seulement).

Il faut comparer ces chiffres aux 510 postes frais créés pour le seul Musée des Sciences et Techniques de la Ville !!

Le projet de Loi de Finance pour 1985 fait apparaître pour la première fois la nomenclature des postes en référence avec le nouveau statut (voir tableau n° 3). L'étude des mesures prévues fait apparaître que :

fois la nomenclature des postes en référence avec le nouveau statut (voir tableau n° 3). L'étude des mesures prévues fait apparaître que :

- Des **intégrations** se feraient en 1^{ère} classe des corps et dans les corps des Assistants-Ingénieurs (770 2B et 34 2D au CNRS, 112 2B et 10 2D à l'INSERM). Cela constitue une prise en compte très limitée de ce que nous avons défendu dans les CTPC.
- Les autres 2B et 2D seraient répartis pour quelques uns en 1^{ère} classe Technicien et de Secrétaire d'Administration de la Recherche. Ceci est inacceptable ! Ces mesures sont en contradiction avec les propositions de l'ex M.I.R. et avec les textes proposés aux CTPC du CNRS et de l'INSERM (intégration en Technicien ou S.A.R. de 1^{ère} classe en attendant, pour certains d'entre eux, le passage en Assistant-Ingénieur).
- Les corps d'Aide-Technique et d'Agent de Bureau (catégorie D Fonction Publique) sont maintenus. Cependant par le jeu des transformations d'emploi (au CNRS) il y a volonté de vider le corps des Agents de Bureau.

En ce qui concerne les **transformations d'emplois**, celles-ci sont au nombre de 211 pour les ITA du CNRS et 43 pour les ITA de l'INSERM. Contre les 222 pour le CNRS et les 46 pour l'INSERM qu'avaient annoncées le M.R.T. le 18 Septembre.

Le tableau (n° 3) ne fait apparaître que les postes créés et ceux supprimés (nous n'avons pas connaissance des cascades évoquées par le M.R.T. le 18 Septembre et qui devaient augmenter les possibilités de promotions).

PAR ORGANISME

Le budget fait apparaître les plus fortes croissances pour l'Institut Pasteur (+ 16,2 %, moyennant des transferts de crédits relevant du budget de la santé), le CNRS (11 %), les biotechnologies et l'électronique, le CNRS ne progresse que de 8,1 % en valeur (c'est à dire que son budget sera à peu près en croissance zéro si on défalque le taux estimé de l'inflation, plus le coût de sophistication).

Le conseil d'Administration du CNRS siègera en séance exceptionnelle le 13 novembre prochain pour n'examiner que le budget. On en reparlera donc plus en détail à ce moment-là.

En résumé, il est désormais évident que la dépense nationale de Recherche et Développement n'atteindra pas les 2,5 % du Produit Intérieur Brut, comme le prévoyait la loi d'Orientation et de Programmation. La France reste donc vulnérable dans la compétition économique, d'autant plus que notre effort de recherche industrielle est nettement inférieur à celui de nos principaux concurrents :

- il ne représente que 43 % du financement total contre 56 % en RFA, 59 % au Japon ou 55 % en Italie.

Il faut remonter à 1977 pour trouver une croissance en volume, inférieure ou égale à zéro.

RICHARD VARIN

Budget : voir

tableaux 1, 2, 3, en annexe.

Tableau n° 3

PROJET DE BUDGET 1985

MESURES POUR L'INTÉGRATION DANS LE STATUT DE TITULAIRE I.T.A.				TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS ITA				CRÉATIONS D'EMPLOIS NOUVEAUX I.T.A.					
C.N.R.S.		I.N.S.E.R.M.		Corps et classe	C.N.R.S.		I.N.S.E.R.M.		C.N.R.S.	I.N.S.E.R.M.			
Emplois de contractuels supprimés	Emplois de titulaires créés	Emplois de contractuels supprimés	Emplois de titulaires créés		Emplois supprimés	Emplois créés	Emplois supprimés	Emplois créés					
OA IA 2A	37 316 1510	I.R. h. cl. I.R. 1 ^o cl. I.R. 2 ^o cl.	37 316 1510	OA IA 2A	2 27 110	I.R. h. cl. I.R. 1 ^o cl. I.R. 2 ^o cl.	2 27 110	I.R. h-cl. IR 1 IR 2					
3A IB IB bis	1305 2116 244	I.E. 1 ^o cl. I.E. 2 ^o cl.	184 3481	3A IB 1B bis	191 200 3	I.E. 1 ^o cl. I.E. 2 ^o cl.	20 374	IE 1 IE 2	3 12			10 10	6 5
2B 3B	2307 1964	A.I. Tech. 1 ^o cl. Tech. 2 ^o cl. Tech. 3 ^o cl.	770 99 172 3230	2B 3B	337 516	A.I. Tech. 1 ^o cl. Tech. 2 ^o cl. Tech. 3 ^o cl.	112 22 38 681	AI T1 T2 T3		35	3 5 14	17	4 4 1
4B 5B	339 1036	Adj. Tech. 1 ^o cl. Adj. Tech. 2 ^o cl.	87 1288	4B 5B	5 320	Adj. Tech. 1 ^o cl. Adj. Tech. 2 ^o cl.	21 304	Ad. T1 Ad. T2	18 53		3 7		
6B 7B	516 97	Ag. T 1 ^o cl. Ag. T 2 ^o cl.	40 573	6B 7B	211 53	Ag. T 1 ^o cl. Ag. T 2 ^o cl.	17 247	Ag. T1 Ag. T2	6 89		1 4		
8B	3	Ai. T 1 ^o cl. Ai. T 2 ^o cl.	1 2	/	/	/	/	Ai. T 1 Ai. T 2					
OD	19	Ch. d'Adm.	19	OD	13	Ch. d'Adm.	13	Ch. Adm.					
ID	162	Att. d'Adm. Pal Att. d'Adm. 1 ^o cl. Att. d'Adm. 2 ^o cl.	9 14 139	ID	62	Att. d'Adm. Pal Att. d'Adm. 1 ^o cl. Att. d'Adm. 2 ^o cl.	3 5 54	Att. Pal. Att. 1 ^o Att. 2 ^o			20	4	
2D 3D	343 814	A.I. S.A.R. 1 ^o cl. S.A.R. 2 ^o cl. S.A.R. 3 ^o cl.	34 36 81 1006	2D 3D	93 213	A.I. S.A.R. 1 ^o cl. S.A.R. 2 ^o cl. S.A.R. 3 ^o cl.	10 9 16 271	SAR 1 SAR 2 SAR 3			10	2	
4D 5D	605 85	Adj. Adm. 1 ^o cl. Adj. Adm. 2 ^o cl.	44 646	4D 5D	115 51	Adj. Adm. 1 ^o cl. Adj. Adm. 2 ^o cl.	11 155	Adj. A1 Adj. A2	3 7				
6D bis	45	Ag. Adm. 1 ^o cl. Ag. Adm. 2 ^o cl.	3 42	6D bis	36	Ag. Adm. 1 ^o cl. Ag. Adm. 2 ^o cl.	3 33	Ag. A 1 Ag. A 2			6		
6D	10	Ag. Bur. 1 ^o cl. Ag. Bur. 2 ^o cl.	1 9	6D	7	Ag. Bur. 1 ^o cl. Ag. Bur. 2 ^o cl.	1 6	Ag. B 1 Ag. B 1	1 9				
TOTAL	13871	TOTAL	13871		2555		2255		211	211	43	43	18(1) 11(2)

(1) dont 6 pour intégration contrats DRET au CNRS (2) dont 4 pour intégration contrats DRET à l'INSERM I.R. = Ingénieur de Recherche - I.E. = Ingénieur d'Études - A.I. = Assistant I. - Tech. = Technicien - Adj. Tech. = Adjoint Technique - Ag. Tech. = Agent technique - Ai. Tech. = Aide technique - Ch. d'Adm. = Chargé d'Administration - Att. d'Adm. = Attaché d'Administration - Att. d'Adm. Pal = Attaché d'Administration Principal - S.A.R. = Secrétaire d'Administration de la Recherche - Adj. Adm. = Adjoint Administratif - Ag. Adm. = Agent Administratif - Ag. Bur. = Agent de Bureau.

STATUT

LE 18 SEPTEMBRE, La F.E.R.C.-C.G.T REÇUE AU MINISTÈRE

Lors d'une rencontre le 18 Septembre entre une délégation de la FERC CGT et une représentante du Ministère de la Recherche et de la Technologie, celle-ci a indiqué que :

- le changement de gouvernement a fortement perturbé des discussions interministérielles en cours au moment de la tenue des CTPC du CNRS et de l'INSERM,
- les questions relatives à la composition des jurys de concours des chercheurs feraient encore l'objet de discussions entre le M.R.T. et la Fonction Publique,

- la publication des décrets de l'INSERM et du CNRS se ferait fin octobre, début novembre.

En ce qui concerne la date d'application : selon elle, « l'hypothèse du 1^{er} janvier 1984 pouvait être envisagée avec une sortie des décrets courant juillet, mais plus l'on s'approche de la fin de l'année, plus les choses se compliquent... ». Autrement dit : il est probable que l'application ne soit effective qu'à partir du 1^{er} janvier 1985 (NDLR). Cette appréciation semble confirmée par la lecture du projet de budget 1985.

Les propositions de l'ex-M.I.R. d'un plan de reclassement (3 000 transformations pour les ITA 1 000 pour les chercheurs, en 3 ans) n'auraient pas été acceptées par le Ministère des Finances. Le M.R.T. se limiterait à défendre, chaque année jusqu'en 1987, un volant de transformations d'emplois dans le budget.

Pour 1985 la représentante du M.R.T. nous a communiqué les chiffres suivants :

- CNRS 220 (1) transformations d'emplois d'ITA (432 Promotions) et 177 de chercheurs.
- INSERM 107 (1) transformations d'emplois d'ITA (219 promotions) et 25 de chercheurs.
- INRIA 7 transformations d'emplois d'ITA (11 promotions) et 0 de chercheurs.

Validation des services antérieurs pour la retraite : notre interlocutrice a indiqué : « ...qu'il était urgent que les décrets sortent... le reste serait discuté après.

- (1) Les chiffres qui apparaissent au budget sont différents
 CNRS : 211 transformations ITA
 INSERM : 43 transformations ITA. (Voir l'article sur le budget).

LE 12 OCTOBRE M. CURIEN A REÇU UNE DÉLÉGATION CONFÉDÉRALE DE LA CGT

La CGT a été reçue le 12 Octobre dernier par M. CURIEN, Ministre de la Recherche et de la Technologie.

Sur les statuts, il a confirmé les propositions par Mlle TOUCHON à la délégation de la FERC reçue le 12 Septembre dernier (voir ci-contre).

Autant de raison pour signer et faire signer, largement la lettre que lui ont adressée le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN, et SNPCEN-FEN et le SGEN-CFDT (CNRS).

Le Secteur National S.G.E.N.-C.F.D.T. C.N.R.S. et assimilés, le S.N.T.R.S. C.G.T., le S.N.C.S.-F.E.N., le S.N.P.C.E.N.-F.E.N. se sont rencontrés le 27 Septembre et le 3 Octobre 1984.

Ils ont décidé d'adresser au Ministre de la Recherche et de la Technologie la lettre suivante :

« Monsieur le Ministre,

Lors d'un entretien accordé au journal « le Monde » au mois d'août dernier, vous faisiez part, concernant les statuts des personnels de la recherche publique, de votre volonté de procéder à... « Une revue rapide de tous les points en discussion, suivie en septembre d'un dernier tour de table, de telle sorte que ces affaires soient rapidement réglées ».

Septembre est passé ! Le silence règne toujours autour de ces questions après la précipitation qui a prévalu au début de l'été, notamment lors de la tenue du Comité Technique Paritaire Central du C.N.R.S.

Les personnels sont inquiets. Ils s'interrogent : le statut verra-t-il le jour ?

Nous pensons qu'il est temps de rendre public le statut comme les mesures d'accompagnement indispensables, en particulier :

- reclassement de tous les personnels déclassés,
- égalité de prime des administratifs avec leurs collègues techniciens et ingénieurs,
- titularisation des agents à temps partiel,
- intégration de tous les agents classés en 2 B et en 2 D dans le corps des assistants-ingénieurs,
- conditions spécifiques pour le rachat des retraites,
- application au 1^{er} janvier 1984.

Afin de connaître le contenu des arbitrages tant sur les décrets statutaires que sur les mesures d'accompagnement, les organisations syndicales du C.N.R.S. signataires vous demandent de bien vouloir leur accorder une entrevue dans les meilleurs délais. »

Ils appellent les chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs du C.N.R.S. à soutenir leur démarche en signant massivement cette lettre pour l'adresser au Ministère.

Ils invitent leurs sections locales à se rencontrer pour prendre toutes les initiatives allant dans ce sens.

Paris, le 3 Octobre 1984

AFFICHAGE ET RECRUTEMENT

Lors de la dernière réunion d'affichage, la Direction du CNRS nous a informés qu'elle avait obtenu du Ministère des Finances l'autorisation d'ouverture au recrutement externe d'un certain nombre de postes D, qui étaient gelés (pour certains depuis le début de l'année).

- pour les Administrations Délégées : dégel de 100 % des postes,
- pour les secteurs scientifiques : dégel de 33 % des postes,
- pour l'Administration Centrale : dégel au coup par coup.

AVANCEMENTS

Lors de la C.P.N. qui s'est tenue au début de l'année, celle-ci avait établi des listes complémentaires d'agents promouvables qui seraient nommés si des possibilités supplémentaires se dégageaient.

Certains agents figurant sur ces listes ont été nommés, d'autres sont encore en attente. Nous publierons ces listes, dans un prochain SNTRS-INFO.

CRÉATIONS D'EMPLOI

Tableau n° 1

ORGANISMES	CRÉATIONS		
	CH ou cadres	ITA ou non C.	Total
EPST			
CNRS	298	12	310
INRA	50	8	58
INSERM	60	8	68
ORSTOM	14	7	21
INRIA	7	4	11
EPA et Services de R.			
Ec. des Mines	9	2	11
Minist. Culture	5		5
M.E.N.		10	10
Plan		1	1
INED	1		1
IRT	1	1	2
M.U.L.		2	2
E P I C			
C.E.A.	24		24
C.N.E.S.	39		39
IFREMER	12		12
GERDAT	13	7	20
ANVAR	3	2	5
TOTAL (*)	536	64	600

(*) Non compris 510 postes pour le Musée des S.T.I.

MONTANT GLOBAL DES DOTATIONS

Tableau n° 2

BCRD MF	LF1 1984 (1)	LF1 1985	Progression	Progression du budget de l'État (3)
DO	16 886	18 443,4	+ 9,2 %	+ 4,5 %
AP	19 949	20 418	+ 2,4 %	- 6,5 %
CP	17 261	18 264	+ 5,8 %	+ 5,8 %
DO + AP	36 835	38 861,4	+ 5,5 %	+ 3,0 %
DO + CP	34 147	36 707,4	+ 7,5 %	+ 4,7 %
Crédit d'impôt Financement externe	750(2)	400(2)	+ 14,2 % (2)	
		355		
Total en DO + AP	37 585	39 614,4	+ 5,4 %	
Total en DO + CP	34 897	37 460,4	+ 7,3 %	

(1) après reclassement des dotations selon la structure 1985
 (2) la base 1984 réelle est en fait de 350 MF, hors l'effet « acomptes » spécifique à la première année d'application, qui fausse la comparaison
 (3) dépenses du budget civil de l'État, hors dette publique.

POUR LE POUVOIR D'ACHAT : ACTION LE 25 OCTOBRE

Après le blocage des salaires en 1982, la détérioration du pouvoir d'achat s'est poursuivie en 1983.

En ne proposant que 2 % d'augmentation au 1/11/84, le gouvernement met en cause l'indexation annuelle des salaires sur les prix.

Selon le gouvernement la politique de rigueur devait aider à résorber le chômage. Où en est-on aujourd'hui ?

Le chômage s'est accru : en septembre, on comptait 328 400 chômeurs de plus qu'il y a un an. Dans le même temps de moins en moins de chômeurs sont indemnisés.

La rigueur n'est donc pas la solution.

A la baisse du pouvoir d'achat s'ajoute une forte pression fiscale pour la majorité des personnels du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA.

Le peu d'effet des mesures d'allègement fiscal en 1985 est d'ores et déjà annulé par les nouvelles taxes sur le téléphone et l'essence.

La décision du gouvernement est une mise en cause, sans précédent depuis la libération, du niveau de vie des personnels de l'État.

L'intolérance vis-à-vis des salariés est à rapprocher de la mansuétude vis-à-vis des industriels. Les allègements fiscaux accordés à certaines grandes entreprises se transforment en véritables cadeaux qui ne servent pas, le plus souvent, au développement économique de notre pays. Les investissements à l'étranger et la spéculation se développent, privant ainsi notre pays des moyens de sa relance économique.

Cette situation est inacceptable.

Il est possible de faire revenir le gouvernement sur ses décisions : il a bien été sensible aux pressions sur la question de l'école.

Les Fédérations de Fonctionnaires (CGT, FEN, CFTC, Autonomes, CGC), appellent de façon convergente, à une grève le 25 Octobre.

Le Bureau National du SNTRS-CGT appelle les personnels du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA à débattre de ces questions et à décider collectivement la participation à la grève du 25 Octobre, et manifestations qui seront organisées.

Le Bureau National du SNTRS-CGT

Paris, le 15 Octobre 1984



Evaluation des ITA

Intervention de Gerard Mandville au Conseil Scientifique du CNRS le 11 octobre 1984

Dans l'évaluation des ITA, il s'agit essentiellement d'évaluer leurs qualifications. C'est à dire la somme des connaissances théoriques et pratiques acquises par un agent en rapport avec l'ensemble des aptitudes et des capacités lui permettant d'exercer un certain niveau de fonction et de responsabilité.

De fait, la qualification dépend tout à la fois des individus et des rapports sociaux qui s'établissent dans le laboratoire et dans la discipline. Cela est particulièrement vrai dans la recherche où les métiers classiques de la production ou de la fonction publique sont modelés par les disciplines scientifiques. Ceci a conduit à reconnaître les particularités des professions ouvrières et la notion de travailleurs scientifiques.

Cette notion de qualification, assez classique et ancienne dans le secteur productif, ne s'est imposée qu'avec l'émergence du rôle spécifique des ITA. Les conceptions antérieures des modes d'évaluation reflétant le rôle subalterne dévolu aux ITA.

L'opération « suivi de carrière » a permis une importante réflexion et une définition des critères d'évaluation d'une qualification, des contenus des emplois type des ITA, la détermination des branches d'activité professionnelle. L'élaboration d'un dossier très complet pour chaque agent et son examen avec les éléments définis précédemment a permis de mesurer les niveaux de qualification des ITA. Cette opération constitue une riche expérience dont il importe de tirer les leçons.

De même le suivi de carrière, comme antérieurement la revalorisation des professions ouvrières, a induit une nouvelle pratique pour l'évaluation de la qualification, en prenant comme critère essentiel la détermination du niveau de qualification et la reconnaissance de la compétence de l'agent en se faisant assister d'experts désignés par les syndicats et par l'administration.

A mon avis se sont des principes et une pratique qu'il faut maintenir pour le changement de corps dans le nouveau statut.

Nous avons précédemment défini la qualification comme un rapport tout à la fois avec l'individu et avec son milieu, soit à un moment donné, la qualification d'une dynamique.

Pour les chercheurs une même instance examine cette dynamique liée à la politique scientifique, l'emploi et l'évolution des chercheurs. Les sections du comité national peuvent être à même de maîtriser les rapports existants et faire des propositions pour répondre aux évolutions.

Pour les ITA, les sections du comité national peuvent mettre en rapport politique scientifique et emploi des ITA, mais aucune instance consultative au CNRS ne met en rapport politique scientifique, emploi et évaluation des ITA.

C'est une lacune qui conduit à des difficultés par exemple pour établir les plans de formation des ITA. Bien que cela soit un peu hors sujet, cela montre aussi le caractère stratégique de la formation en rapport dynamique avec l'évaluation, et c'est le triptyque formation, évaluation, emploi, qu'il est intéressant d'examiner dans sa globalité. La consultation des représentants du personnel sur chaque volet isolément ne leur permet pas d'intervenir sur cette dynamique et limite leur rapport.

Aussi, je pense que l'évaluation périodique des ITA, prévue dans le statut particulier des agents du CNRS, par département scientifique, pourrait être un moyen de faire ces mises en rapport, afin d'avoir une meilleure transparence et une plus grande efficacité du CNRS.

J'♥LA PAIX car J'♥LA VIE



« En cet été 1984, le risque d'un suicide collectif de l'humanité est plus menaçant que jamais (...) Les armes destinées à un conflit nucléaire sont accumulées à un rythme accéléré.

Comme pris de folie, les hommes consacrent une part croissante de leur intelligence, de leur énergie, de leur richesse à préparer leur propre destruction (...)

Tel est le sens de l'appel lancé par « les cent » pour la Marche pour la Paix qu'ils organisent à PARIS LE 28 OCTOBRE PROCHAIN.

LE DÉSARMEMENT : UNE GRANDE REVENDICATION

De 1974 à 1982 les dépenses militaires mondiales ont doublé pour atteindre 700 milliards de dollars. On avance le chiffre de 1 000 MILLIARDS pour 1985. C'est insensé.

Ces chiffres illustrent bien qu'au-delà du suicide collectif qu'entraînerait un conflit nucléaire, la course aux armements, à cause des sommes énormes qu'elle immobilise, a des conséquences financières, économiques et sociales de plus en plus graves pour l'ensemble des économies, à l'Est comme à l'Ouest.

Comme l'a fortement affirmé la dernière conférence des chefs de gouvernement des pays non-alignés à New-Delhi en 1983 : « Arrêter la course aux armements est un impératif sans lequel le développement restera toujours une utopie. Développement et désarmement aboutiront ensemble ou échoueront ensemble ».

Les dépenses militaires ont aussi des incidences très fortes sur le développement économique et le progrès social dans les pays les plus développés, où elles atteignent, pour un pays comme la France, 20 % du budget de l'Etat. Ces 20 % ont représenté pour 1982, 28 % de l'ensemble de l'activité industrielle, 32 % du budget national consacré à la recherche.

Dans une économie qui connaît une croissance très faible, occuper un tiers de la production industrielle et de la recherche à des fins militaires pèse lourdement sur la possibilité d'investir dans les secteurs scientifique, technologique et industriel vitaux pour l'indépendance nationale du pays.

Les Travailleurs Scientifiques sont de plus en plus sensibilisés par l'utilisation faite des recherches entreprises dans leurs laboratoires.

Ils s'interrogent. La crise nécessite la mobilisation de toutes les ressources énergétiques, techniques, humaines disponibles au service du redressement économique et social et d'un nouvel ordre économique international. Or, consacrer un quart des budgets nationaux, un tiers du potentiel financier, matériel, humain de la production industrielle et de la recherche au développement de la course aux armements dans les pays industrialisés, comme ce fut le cas en 1983, constitue un gaspillage extraordinaire.

Seule une expression de plus en plus large de l'opinion publique, dans laquelle les Travailleurs Scientifiques ont leur propre respon-

sabilité peut stopper cet engrenage et conduire les gouvernements à négocier.

Comme il l'avait déjà fait en 1982 et 1983, notre syndicat, dans le respect des bases qui soutiennent le mouvement de « l'appel des cent », apporte tout son soutien à cette initiative qui s'inscrit dans le cadre de la SEMAINE INTERNATIONALE DE L'ONU POUR LE DÉSARMEMENT.

Afin de créer les conditions d'une large sensibilisation des ITA et des chercheurs du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA autour de ces questions décisives pour la survie de l'humanité, le SNTRS appelle ses adhérents à signer et à faire signer très largement autour d'eux l'appel ci-joint, à le renvoyer au siège du syndicat afin que nous puissions faire un bilan de la préparation de cette importante initiative.

La paix c'est notre affaire à tous ! Marche pour la Paix 28 Octobre 1984 Paris Appel des 100

En cet été 1984, le risque d'un suicide collectif de l'humanité est plus menaçant que jamais. Nous savons maintenant qu'un conflit nucléaire aurait des conséquences si désastreuses qu'un long « hiver nucléaire » s'étendrait sur notre planète, mettant en péril la plupart des espèces.

Et pourtant, les armes destinées à un tel conflit sont accumulées à un rythme accéléré. Comme pris de folie, les hommes consacrent une part croissante de leur intelligence, de leur énergie, de leur richesse à préparer leur propre destruction.

La catastrophe possible est d'une telle ampleur qu'elle dépasse notre imagination. Si nous étions dans l'incapacité de la regarder en face, nous risquerions de nous comporter comme si elle ne nous menaçait pas. Le combat à mener aujourd'hui est celui de la vie contre la mort ; il mérite tous les efforts, il nécessite l'engagement de tous.

Pour manifester cet engagement, plusieurs centaines de milliers de personnes ont participé en juin 1982, à l'appel de cent personnalités représentatives des diverses sensibilités de la société française, à une marche dans Paris. Le 19 juin 1983, un demi-million de femmes, d'hommes et de jeunes se sont rencontrés dans une « fête pour la paix » pour manifester leur espoir d'un monde enfin libéré de l'angoisse de son autodestruction.

Il importe d'exprimer, cette année encore, cet espoir et notre volonté de le concrétiser. L'« Appel des 100 » convie tous les amis de la paix à une manifestation dans Paris, le 28 octobre 1984, dernier jour de la semaine consacrée par l'O.N.U. au désarmement. Ce sera un immense défilé où s'exprimera de mille façons, et dans l'union la plus large, notre choix en faveur d'une humanité libre, où serait enfin réalisé le respect de l'Homme, c'est-à-dire de tous les hommes.

Nous voulons que la détente se substitue à la tension, que la négociation prévale sur les solutions de force, qu'il en émerge un accord de désarmement équilibré et que l'argent englouti par la course aux armements soit consacré aux œuvres de vie.

Le 28 octobre sera, par la volonté de tous, un sommet de la lutte pour garantir notre sécurité, dans un monde libéré de la hantise d'une conflagration nucléaire, épris de paix et d'amitié entre les peuples.

Je soutiens « L'APPEL A LA MARCHÉ POUR LA PAIX » du 28 Octobre 1984.

NOM, PRÉNOM

QUALITÉ

SIGNATURE

ADRESSE

Je verse

A remettre à un militant CGT connu de vous ou à renvoyer à SNTRS-CGT, 57, avenue d'Italie 75013 PARIS qui transmettra à « l'appel des cent ».

PROCOOP

12, rue du Sergent Bobillot - 93100 MONTREUIL S/BOIS
Tél : 857-80-19 +